



Le 23 mai 2013

OBJET : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE
RENOUVELLEMENT 2013-2014

À tous les directeurs techniques,

Afin de faire suite au communiqué de presse publié le 29 mars dernier en lien au rappel du renouvellement d'assurance responsabilité civile 2013-2014, s.v.p. notez les informations suivantes.

Afin de procéder au renouvellement, nous vous prions de nous contacter afin de nous aviser de votre réponse dans les meilleurs délais. Si vous êtes un dojang privé, s.v.p. nous faire parvenir une preuve de votre police d'assurance car ***l'assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les dojangs affiliés à la FQT tel que résolu lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2011.***

Dès que nous obtiendrons réponse de votre part, sous peu, vous recevrez la facture de notre service de la gestion financière par courriel. Par la suite, nous vous ferons parvenir le certificat d'assurance par la poste confirmant le renouvellement de la police d'assurance responsabilité générale pour le terme du 1^{er} avril 2013 au 1^{er} avril 2014, souscrite par le Regroupement loisir et sport du Québec auprès de la Compagnie d'Assurance Chartis du Canada. Cette année, l'assureur a appliqué une hausse de prime au montant de 13 sous. (De 2.50\$ à 2.63\$ par membre.)

Dojangs privés

Pour les dojangs privés qui n'ont pas d'assurance, si vous êtes intéressés à souscrire votre assurance auprès de notre courtier d'assurance, BFL Canada, voici les personnes contacts ci-dessous.

► BFL Canada - risques et assurances inc. est toujours le courtier d'assurance du Regroupement.

Les personnes assignées à notre dossier sont :

Roxanne Jobin :	514-905-4335	rjobin@bflcanada.ca
Serge Roy :	514-905-4405	sroy@bflcanada.ca



Votre assurance responsabilité civile en bref

RESUMÉ DES GARANTIES OFFERTES

Courtier : BFL CANADA risques et assurances inc.
Assureur : Compagnie d'assurance Chartis du Canada

Montants de garantie :

Domage matériel /blessures corporelles : 5MM\$
Préjudice personnel : 5MM\$ par évènement
Responsabilité locative : 5MM\$
Couverture frais médicaux (d'un tiers) : 25 000\$ par personne
Franchise : 0\$ blessure corporelle
500\$ dommage matériel

Période de couverture : 1^{er} avril 2013 au 1^{er} avril 2014

Finalement, nous vous invitons à communiquer avec le bureau de la Fédération Québécoise de Taekwondo pour toute question relative au programme d'assurance du Regroupement.

info@taekwondo-quebec.ca ou au 514-252-3198

Si vous nous avez déjà fait parvenir votre réponse en lien à votre adhésion à votre renouvellement d'assurance responsabilité civile 2013-2014, s.v.p. ignorez cette lettre.

Recevez nos meilleures salutations.

Jean Faucher

Président

Fédération Québécoise de Taekwondo

Abdel Ilah Es Sabbar

Directeur exécutif

Fédération Québécoise de Taekwondo